

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XII^e Volume.
N^o 4. — Avril 1887.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

~~~~~

*Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.*

---

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à 3 heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

---

**SENLIS**  
**IMPRIMERIE ERNEST PAYEN**  
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

---

**1887**

MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Vatry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.  
M. Cossin, *secrétaire*.  
M. Reusse, *conservateur du matériel*.  
M. Jassemmin, *secrétaire-général*.  
M. Dubarle, *jardinier-professeur*.

BUREAU GÉNÉRAL

|                              |                            |
|------------------------------|----------------------------|
| Président.....               | MM. Vernois.               |
| Vice-Présidents.....         | Thirion, Brochon et Vinet. |
| Secrétaire-Général.....      | Delamotte.                 |
| Secrétaire-Général-Adjoint.  | Cagny.                     |
| Secrétaires.....             | Lebrasseur et Legras.      |
| Trésorier.....               | Drivière.                  |
| Trésorier-Adjoint.....       | Noché.                     |
| Bibliothécaire-Archiviste .. | Deslandes.                 |
| Conservateur du Matériel ..  | Tirlet.                    |

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Bordier. — Bougeonnier. — Simon Compiègne. — Duronssoy. — Ferraud. — Fossiez. — Guinand. — Pecquet. — Salot. — Tassin. — Delmont. — Dupuis.  
La Chapelle-en-Serval : MM. E. Baudet. — Pichon.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.  
Secrétaire : M. Rauscher. — Vice-Secrétaire : M. Dubray.  
Trésorier : M. Huss.

SOCIÉTÉ  
D'HORTICULTURE

DE  
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

ANNUAIRE  
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS  
DE  
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

SOCIÉTÉ  
**D'HORTICULTURE**  
DE  
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

# LE GRESHAM

Compagnie Anglaise d'Assurances sur la Vie,  
établie en France depuis 1854.

*Propriétés françaises de la Compagnie GRESHAM :*

2, rue Halévy, place de l'Opéra;

30, rue de Provence; — 8, boulevard des Capucines.

**Actif : 94.408.165 francs.**

*Assurances proposées à la Compagnie pendant les  
trente-huit dernières années, près de :*

**UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS DE FRANCS**

*Sommes payées par la Compagnie  
depuis l'origine, 1848, jusqu'au 30 Juin 1886, près de :*

**178 MILLIONS DE FRANCS**

Assurances sur la vie entière, mixtes et à terme fixe.

**Rentes viagères immédiates,**  
*aux taux de 10, 12, 15 et 17 pour cent suivant l'âge,  
payables au cours dans toute l'Europe.*

Agent Général :

**M. GRISON, à Creil.**

## VINS ET SPIRITUEUX EN GROS

Maison GROMONT, Fondée en 1843

# LOUIS ROTTÉE

SUCCESSEUR

à NOGENT-SUR-OISE, près CREIL.

EXTRAIT DU PRIX COURANT POUR 1886

Vins spécialement recommandés.

**MONTAGNE,** { excellent vin de table, comme } **130 fr.**  
                  { finesse et comme goût..... }

**MINERVOIS,** vin nerveux, très fin..... **130**

**ARAMON,** excellent vin d'office..... **110**

**COTES,** vin de table, léger et de goût très agréable. **100**

La Barrique de **225 litres**, logé, droits de régie acquittés (à l'exception des droits d'octroi pour les villes qui en possèdent) rendu franco au domicile du client.

Par demi-Barrique, **3 fr.** en plus.

Paiement **30 jours 2 0/0.** — **90 jours net.**

Tous mes vins sont garantis à l'analyse absolument naturels, c'est-à-dire exempts de raisins secs et de toute composition chimique.

Les livraisons se font par mes voitures, au domicile des clients, afin de leur éviter les ennuis des transports en chemins de fer, camionnage, encavage, réclamations pour pertes de marchandises, etc.

## KINA

**Vin apéritif, tonique et reconstituant,**  
**composé suivant la formule du Dr HERPIN.**

MÉDAILLE D'OR, PARIS 1885

Le **Kina**, dont le goût est très agréable, est un vin dont l'usage est particulièrement recommandé pour combattre les affections qui résultent de l'appauvrissement du sang (anémie, chlorose, scrofule, leucorrhée, etc.).

Le Quinquina et les autres éléments qui composent le **Kina**, ont des propriétés fébrifuges, nutritives, stimulantes et anti-nerveuses, qui, combinées avec le vin lui-même, donnent au produit complet ses propriétés toniques et reconstituantes. Les prix de vente du **Kina**, franco à domicile, sont : Caisse de 3 litres, 9 fr. — 6 litres, 16 fr. 50 — 12 litres, 30 fr.

## EAUX-DE-VIE

MÉDAILLE DE VERMEIL, PARIS 1885.

Excellente eau-de-vie, vieille, bonifiée, 45°... En litres **1 fr. 60**  
— — — — — En fûts **1 fr. 50**

## EAU DE TABLE FERRUGINEUSE

DE

### CHANTILLY (Oise),

GAZEUSE, DIGESTIVE, DIURÉTIQUE ET RAFRAICHISANTE  
NE DÉCOMPOSANT PAS LE VIN

Livraison aux Consommateurs dans tout le Département de l'Oise,  
**à 25 centimes la bouteille** (verre compris).

Adresser les Commandes à **L. ROTTÉE**, à Nogent-sur-Oise,

DÉPOSITAIRE GÉNÉRAL

J'adresse des échantillons à toute personne qui m'en fait la demande. Tout envoi qui ne serait pas exactement conforme à l'échantillon choisi, serait, sans aucune discussion, repris par moi.

Le tarif des vins fins et des alcools est envoyé sur demande.

PHYSIOLOGIE  
ET  
**Culture du Blé**

OU PRINCIPES A SUIVRE  
POUR EN DIMINUER LE PRIX DE REVIENT

PAR  
**Eugène RISLER,**  
Directeur de l'Institut agronomique,  
Membre de la Société nationale d'agriculture et du Conseil supérieur  
de l'Instruction publique.

Ouvrage contenant 24 figures, 1 volume petit in-16, broché, 0,50 c.  
(Librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard St-Germain, Paris).

M. Risler vient de rendre un vrai service à tous les agriculteurs en publiant à la librairie Hachette le petit volume que nous recevons, et que tous nos cultivateurs auront bientôt entre les mains, s'ils ont souci d'augmenter leurs revenus.

Tout le monde se plaint de ne pas vendre son blé ou de le vendre mal ; et, pour remédier à cet état de choses, on demande l'établissement d'un droit sur les blés étrangers pour relever les cours. M. Risler croit qu'on obtiendra un résultat plus sûr en diminuant le prix de revient du blé, c'est-à-dire en améliorant les procédés de culture pour faire produire davantage à la terre. Mais laissons la parole à l'auteur :

« Que nos blés soient protégés par des droits d'entrée plus ou moins fort sur leurs concurrents étrangers, que cette protection soit plus ou moins efficace (et, pour ma part, je doute qu'elle puisse faire monter le prix moyen sur nos marchés de plus de 1 à 2 francs par quintal, même avec un droit de 5 francs), il faudra, dans tous les cas, que nous arrivions à faire des blés dont le prix de revient ne dépasse pas le prix de vente.

« Le pouvons-nous ? — Oui.

« Je connais des fermes où le prix de revient du blé est de plus de 25 francs par quintal, mais j'en pourrais citer également, et j'en citerai, où ce prix de revient n'est que de 14 à 15 francs. Ces dernières ont-elles un privilège spécial sous le rapport du sol et du climat ? — Non, et, du reste, si elles avaient un tel privilège, le prix ou le loyer de leurs terres serait probablement d'autant plus considérable. Le blé y coûte moins cher parce que on y emploie des procédés de culture qui fournissent des récoltes plus abondantes avec des dépenses relativement plus modérées.

« Quels sont ces procédés ?

« Je vais essayer de les décrire aussi clairement que possible, et je serai heureux si ce petit livre peut contribuer à relever chez nos agriculteurs le courage abattu par les difficultés de la crise que nous traversons.

« La science des ingénieurs en abaissant le prix des transports, a facilité la concurrence que nous font les blés étrangers. La science des agronomes doit chercher à rétablir l'équilibre, en nous apprenant à produire à meilleur marché. »

L'auteur examine successivement toutes les questions qui peuvent influer sur le prix de revient du blé, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en lisant les titres des principaux chapitres de cet excellent ouvrage :

Le climat. — Le sol et les engrais. — Propriétés physiques des terres et développement des racines. — Place dans les assolements et cultures préparatoires du blé. — Variétés de blé. — Choix et préparation des semences. — Quantité de semence à employer par hectare. — Époque des semences. — Profondeur des semis. — Semences à la volée ou en lignes. — Automne et hiver. — Soins à donner au blé au printemps. — Floraison du blé. — Maturation et moisson. — Battage et produit

En suivant les sages conseils que nous donne M. Risler, nous verrons bientôt nos greniers se remplir à bon compte, et nous n'aurons plus rien à redouter de la concurrence des blés étrangers.

**EXPOSITION TRIMESTRIELLE**  
du Dimanche 1<sup>er</sup> Mai 1887.

- 1<sup>o</sup> Concours de primeurs maraîchères ;
- 2<sup>o</sup> Concours de plantes fleuries de pleine terre ;
- 3<sup>o</sup> Concours de plantes fleuries de serre tempérée ;
- 4<sup>o</sup> Concours de plantes fleuries de serre chaude ;
- 5<sup>o</sup> Concours d'arbres fruitiers forcés en pots.

Chaque Sociétaire aura droit à un maximum de douze variétés de chaque espèce par concours.

Un certain nombre de médailles de vermeil et d'argent sera mis à la disposition du jury.

L'Exposition aura lieu dans l'ancienne École des garçons.

**PROCES-VERBAL**

DE LA

**Séance de la Section centrale**

DU 3 AVRIL 1887.

PRÉSIDENTE DE M. VERNIS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont admis membres de la Société :

*Dame patronnesse.*

M<sup>me</sup> LEFEBVRE, au Montcel-Pontpoint.

*Membres titulaires.*

MM. CENDRIER, jardinier à La Chapelle-en-Serval.

LECLERC (Paul-Louis), jardinier à Ermenonville.

CUREAU, adjoint à Crépy-en Valois.

DUPAS, id. id.

CHOPINET (D'), id.

XII<sup>e</sup> VOLUME. — N<sup>o</sup> 4. — AVRIL 1887.

MM. THIRY, à Crépy-en-Valois.

PAGÈS, id.

CLUET, id.

PUNANT père, id.

GAILLARD, id.

DEBEAUPUIITS, id.

LEGROS, agent-voyer à Crépy-en-Valois.

BERDIN, maire de Pont-Sainte-Maxence.

POMMIER, adjoint, id.

CÉLER, propriétaire, id.

CHOPIS, propriétaire, id.

CONIN, huissier, id.

COURSIN père, propriétaire, id.

DELAMOTTE, limonadier, id.

DEVERS, propriétaire, id.

GAILLARDIN, propriétaire, id.

LEMERCIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Pont-Sainte-Maxence.

MAZILLE (Jean), à Pont-Sainte-Maxence.

LEFEBVRE, ingénieur au Montcel-Pontpoint.

BERTHET, marchand de vins en gros à Verneuil.

LAURENT, à Verneuil.

MOULIN, débitant à Verneuil, Rue des Bois.

THOULLIER, débitant à Verneuil.

M. PETIT (Léon-Alfred), jardinier à Coye, est présenté.

M. le Président fait part à l'assemblée du décret par lequel M. le Ministre de l'instruction publique accorde les palmes d'officier d'académie à M. Dubarle, ancien jardinier-professeur de la Société.

Sur le rapport de M. Brochon, l'assemblée approuve les dépenses faites par la Commission du jardin.

### Rapport

sur le voyage des Membres du Bureau à Crépy-en-Valois et à Pont-Sainte-Maxence.

Le dimanche 13 mars dernier, M. Vernois, président de la Société, s'est rendu à Crépy-en-Valois, accompagné de MM. Thirion, Brochon, Delamotte, Noché, membres du bureau, et Lozét, jardinier-professeur, pour y présider une séance publique.

MM. Cureau, Thiry et Pagès nous attendaient à la gare, et nous ne saurions trop les remercier de la sympathie qu'ils nous ont témoignée et de l'obligeance avec laquelle ils se sont mis à notre disposition.

La séance a eu lieu au théâtre.

M. Vernois, après avoir invité MM. Cureau et Dupas, adjoints, à prendre place au bureau, développe en quelques mots le but de notre voyage, rappelle que déjà la section de Crépy avait existé et qu'il avait fallu la guerre de 1870 et ses conséquences pour la désorganiser. Il espère qu'il sera facile de la faire revivre, et que nous aurons le bonheur de revenir dans cette bonne ville installer la nouvelle section.

M. Thirion lit et commente les articles du Règlement concernant plus spécialement les sections, et M. Lozét fait une conférence sur la taille des arbres fruitiers. Cette conférence est suivie d'une leçon pratique dans un jardin mis gracieusement à notre disposition par une personne présente à la réunion.

Après cette séance, un certain nombre de personnes se sont fait inscrire et, comme nous l'espérons, il sera prochainement possible de procéder à l'installation de la nouvelle section de Crépy-en-Valois.

La séance de Pont-Sainte-Maxence ayant été l'objet d'un article dans le journal *le Patriote*, nous croyons bien faire en vous donnant ici textuellement ledit article :

« Dimanche dernier, grâce à l'obligeance de l'administra-

tion municipale, le bureau de la Société d'horticulture de Senlis a présidé une réunion publique à la mairie. M. Thirion, vice-président, remplaçant M. Vernois, président, était assisté de plusieurs membres, MM. Brochon, Delamotte et Tirlet, de M. Berdin, maire de Pont, de M. Pommier, adjoint, et de plusieurs conseillers municipaux.

« L'assistance était très nombreuse; on y remarquait M. Payen, ancien vice-président de la section cantonale, M. Céler, M. et Mme Lefèvre, du Montcel, M. et Mme Gaillardin, des conseillers municipaux de Verneuil, presque tous les jardiniers de Pont et des environs.

« Après une allocution du président évoquant les souvenirs de l'ancienne section cantonale de Pont, et surtout de la belle exposition faite sous ses auspices en juin 1870, MM. Brochon et Delamotte commentent et expliquent le règlement de la Société, et enfin M. Ch. Lozet, professeur d'arboriculture, donne une leçon orale qui se termine en leçon pratique dans un jardin mis à sa disposition avec beaucoup de bonne grâce par M. Coursin.

« Le maire, l'adjoint et un grand nombre de personnes présentes se sont fait inscrire comme membres de la Société, y compris Mme Lefèvre, qui a voulu donner le bon exemple; tout indique que cet exemple sera suivi, et que, dans un mois, la section cantonale pourra constituer son bureau et inaugurer ses séances mensuelles.

« *Un Membre de la Société.* »

---

### Section de La Chapelle-en-Serval.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1887. — PRÉSIDENTE DE M. BAUDET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Lozet traite la question du choix des sarments pour la multiplication des vignes.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1887. — PRÉSIDENTE DE M. BAUDET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier est adopté.

M. Lozet traite la taille d'hiver des arbres fruitiers.

La leçon pratique a lieu dans le jardin de M. Baudet.

La séance est levée à trois heures et demie.

---

## DE L'HYBRIDATION

(Suite).

La fleur est cette partie du végétal qui forme l'assemblage des organes propres à la reproduction de l'espèce. Nous ne chercherons pas à la connaître sous toutes ses formes ni à tous ses degrés, parce qu'il nous faudrait y consacrer bien des pages; nous nous contenterons simplement d'en faire attentivement l'examen de l'extérieur à l'intérieur, afin de bien connaître les organes qui la composent.

Prenons comme exemple une fleur qui nous est familière: celle d'un pélargonium. Nous verrons à son extérieur cinq divisions verdâtres, qui sont les folioles du calice; plus en dedans cinq autres divisions qui sont les pétales et dont l'ensemble forme la corolle; puis viennent les étamines ou organes mâles: ce sont les petits filets plus ou moins longs, plus ou moins écartés, que l'on aperçoit à l'intérieur de la corolle, portant à leur sommet de petits renflements remplis de poussière jaune ou pollen, et qui ont reçu le nom d'anthers. Au milieu des étamines se trouve le pistil, organe femelle, correspondant par sa base à l'ovaire qui contient les ovules destinées à devenir graines après la fécondation; son extrémité supérieure se nomme stigmate; sa partie intermédiaire, style.

Le calice et la corolle sont généralement les organes les plus brillants de la fleur; mais, par contre, les

moins indispensables à l'accomplissement de l'acte de la reproduction, et ne servent pour ainsi dire qu'à orner le lieu où s'accomplit le phénomène de l'amour des plantes par les seuls organes essentiels: les étamines et le pistil, sans lesquels la fécondation ne peut avoir lieu, comme nous pourrons en juger dans le cours de cette étude, lors de l'opération de l'hybridation proprement dite

Ainsi donc, la fleur qui réunit tous les organes que nous venons d'examiner très brièvement, est dite fleur complète, tandis que celle à laquelle manque une seule de ces parties est dite incomplète. La fleur considérée sous un autre aspect, c'est-à-dire au point de vue des sexes, est dite fleur hermaphrodite, monoïque, dioïque et polygame; mots tirés du grec que nous comprendrons suffisamment en ce qui concerne les détails qui vont suivre.

La fleur hermaphrodite est celle qui possède les deux sexes en elle-même, c'est-à-dire les organes mâle et femelle, comme dans la plupart de nos arbres fruitiers: le pommier, le poirier, l'amandier, le pêcher, etc.

La fleur est monoïque lorsque les fleurs mâle et femelle se trouvent sur la même plante, mais séparées l'une de l'autre; exemples: le maïs, le potiron, le bégonia.

La fleur dioïque est celle dont les sexes existent sur des individus différents, comme dans le chanvre, l'épinard, le dattier, où l'on voit des individus portant seulement des fleurs mâles, et d'autres seulement des fleurs femelles.

Enfin elles sont dites polygames quand le végétal qui les produit en possède des trois états qui viennent d'être mentionnés, c'est-à-dire d'hermaphrodites, de monoïques, mâles et femelles séparées les unes des autres, quoique réunies sur la même plante. Le bananier, le figuier, l'érable, la pimprenelle, sont des végétaux à fleurs polygames.

Là, se termine notre étude, bien incomplète il est vrai, sur la fleur et les organes qui la composent. Mais nous pensons qu'il suffit de savoir que les étamines et le pistil jouent le

rôle le plus important dans l'acte de la reproduction des végétaux. Il ne nous reste donc plus qu'à étudier la manière de faire artificiellement usage de ces principaux organes, soit pour nous assurer la production de la graine de plantes auxquelles nous tenons à conserver les types, soit enfin pour opérer les croisements de façon à obtenir des sujets nouveaux supérieurs à ceux que nous possédons déjà.

(A suivre).

CHARLES LOZET.

---

## EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

*Le Musa d'Abyssinie.* — Le *Musa Ensete* est un végétal très vigoureux, croissant dans les marécages au milieu des amas de feuilles et de détritux de végétaux en décomposition. C'est assez dire pour faire comprendre que dans nos cultures, il réclame abondance d'eau et d'engrais pendant la période de végétation. Arrivons d'abord à la multiplication.

Les graines semées au printemps, en petits pots, en terre légère très substantielle et en serre tempérée, chaude ou sur couche, ne tardent pas à germer et à donner naissance à de jeunes plantes qui demandent bientôt des arrosements et des rempotages successifs tant la végétation est rapide. Vers la fin de mai, les jeunes sujets seront de force à être mis en pleine terre. La terre doit être très substantielle, on fera donc un compost formé de terreau, de fumier, de terre légère, etc., et si l'emplacement que doit occuper la plante se trouve isolé dans une pelouse, on se trouvera obligé de creuser un trou assez large que l'on remplira d'un bon compost. Lors de la plantation, on ménagera dans la terre tout autour de la plante une excavation munie d'un rebord qui servira à recevoir les eaux d'arrosements et les engrais liquides qui abonderont tous les soirs pendant les chaleurs. Bassiner les feuilles et remplir tous les soirs leur aisselle

d'eau fraîche est une excellente opération que ne négligera pas un bon jardinier désireux de montrer la végétation tropicale de ces *Musa*. Une légère couche de fumier chaud disposée en dessous de la plante contribue aussi puissamment à son développement, mais la végétation sera plus vigoureuse encore si la plantation a lieu au milieu d'une corbeille, là où la terre d'ailleurs substantielle, permettra plus à l'air et à l'eau d'arriver aisément aux racines sans nuire aux plantes naines qui recouvrent la surface du sol. Traités ainsi, les jeunes Bananiers arriveront à atteindre en quelques mois de magnifiques proportions et contribueront déjà à l'ornementation des parcs et des jardins.

Lorsque l'hiver est proche, bien des amateurs s'effraient et s'écrient : « Quel malheur de perdre une aussi belle plante ! » Mais à tout mal il y a remède, la difficulté c'est de le connaître. Ne nous effrayons donc point, le progrès que vient de faire notre plante n'est pas entièrement perdu. Si nous allons perdre ses feuilles, nous conserverons son tronc que nous replanterons en pleine terre au printemps prochain dans les mêmes conditions que cette année, et nous obtiendrons avec les mêmes soins une végétation bien plus vigoureuse encore. Voici donc ce que nous allons faire.

Vers la fin d'août ou au commencement de septembre, nous enfoncerons le fer de la bêche en terre, à une grande profondeur, et à une distance convenable de la plante, et nous couperons les racines qui se trouvent sur notre passage. Huit jours plus tard, nous opérerons de la même façon en traçant un cercle autour de la plante et nous arriverons ainsi en quelques semaines à avoir tranché la plus grande partie des racines qui allaient au loin puiser leur nourriture. A l'approche des gelées, nous enlèverons notre *Musa* avec une bonne motte de terre et nous conserverons précieusement les petites radicelles qui se sont formées aux plaies produites par la suppression des longues racines. Nous placerons notre plante dans une cuvette remplie de terre légère substantielle

et nous modérerons les arrosements jusqu'à la reprise. Si nous mettons la plante à l'abri des grands courants d'air, à l'ombre, et si nous bassinons les feuilles de temps à autre dans les moments les plus chauds de la journée, nous contribuerons beaucoup à sa conservation.

Dans les premiers jours d'octobre, on profitera d'une bonne journée pour rentrer les *Musa* dans une serre froide, un jardin d'hiver, une orangerie ou un autre local où un peu de lumière et quelques degrés de chaleur permettront aux plantes de ne pas mourir. Si le local était de trop petite dimension pour y caser les plantes à leur aise, on pourrait sans inconvénient retrancher toutes les feuilles près du tronc, la plante en souffrira fort peu pourvu que les arrosements soient modérés même presque nuls, et qu'on enlève soigneusement la pourriture qui se déclare pendant l'hiver en recouvrant les plaies de charbon de bois pulvérisé. Hivernés ainsi, les plants de *Musa* seront remis en pleine terre au printemps et contribueront bien plus richement à la décoration du jardin que ne pourraient le faire de jeunes plants de semis.

J. MONAIN.

(*Le Moniteur d'Horticulture*).

\*  
\*  
\*

*Les salades en pot.* — Tous ceux qui s'occupent de culture potagère savent que les maraichers cultivent spécialement comme romaine de primeur une variété qui leur est propre et qu'ils désignent sous le nom de Romaine plate, pour la raison que les feuilles de cette plante s'étalent dans le jeune âge pour se relever ensuite et former plus tard une pomme très volumineuse.

On sème ces salades vers la fin de septembre, et sitôt qu'en plus des deux cotyledons le jeune plant prend une feuille ou deux, on le repique sur des ados et sous cloche, à raison de quatorze sous chacune d'elles. Quinze jours à trois semaines

après ce premier repiquage, l'on en fait un autre qui consiste à replanter chaque jeune plant dans un godet de sept à huit centimètres de diamètre. Dans ces deux repiquages une sélection sévère doit être appliquée, et tous les pieds qui ne présentent pas des garanties de bonne venue ou de pureté de race doivent être rejetés. Le plant mis en godet est placé à nouveau sous cloche, à raison de sept par cloche. Il doit passer l'hiver dans ces conditions. Il est utile de lui appliquer tous les soins qui sont toujours à recommander en de semblables cas. Ils consistent en deux conditions principales : l'une est celle d'empêcher l'étiollement, l'autre de préserver les plants des trop fortes gelées qui endommageraient les jeunes salades. Ces deux points, d'un énoncé si simple, sont souvent difficiles à mettre en pratique, car en évitant une de ces causes d'insuccès, on tombe sous le coup de l'autre.

D'une façon générale l'on peut dire que toutes les fois que le temps est doux, il convient de soulever les cloches sur des crémaillères, et que si, au contraire, il venait à geler, il deviendrait nécessaire de recouvrir les cloches de litière ou de paillassons.

La culture forcée, dans laquelle on se sert des plants préparés suivant les indications qui viennent d'être énoncées, peut commencer dès la fin de décembre ou bien n'être pratiquée qu'en janvier. Dans tous les cas, les couches qui recevront cette culture devront donner une température élevée et pour cela avoir une hauteur de 0<sup>m</sup>45 environ et ne comprendre que du fumier de cheval de bonne qualité. La couche, rechargée de terreau, est ensuite couverte de cloches.

Il y a peu de temps encore, l'on plantait sous chaque cloche une Romaine au centre et trois pieds de Laitue. En cultivant la Romaine plate il est impossible de planter plus qu'un seul pied sous chaque cloche, car la plante acquiert bientôt un volume suffisant pour remplir tout l'espace qui lui est donné. Le prix plus élevé qu'acquière les Romaines dédommage des Laitues que l'on n'a pas récoltées.

Lors de la mise en place sur couche, l'on dépose la salade en frappant légèrement sur le bord du pot, et l'on s'assure alors que toute la paroi de la motte de terre qui s'y trouvait est garnie par les racines du jeune plant de Romaine. Chaque salade est plantée avec le plus grand soin en évitant de briser la motte de terre qui l'accompagne, ce qui endommagerait les racines et ferait perdre au cultivateur tout l'avantage des soins apportés à cette culture. Par ce procédé, les plantes ne souffrent pas et leur reprise est très rapide, aucune des racines n'étant brisée. Les principaux avantages retirés de ce mode de culture sont d'une part un gain de huit jours environ sur la culture habituelle; de l'autre, une plus belle venue assurée à ces salades qui, n'ayant pas souffert, se développent vigoureusement et acquièrent un grand volume. Ce procédé de culture est déjà mis en usage par des maraîchers habiles; il n'est pas douteux qu'il se répandra rapidement, car l'achat des pots qu'il exige est largement compensé par la qualité des produits obtenus, d'autant que l'acquisition une fois faite, ces godets peuvent servir pendant un grand nombre d'années.

J. DYBOWSKI,

*Maître de Conférences*

*à l'École Nationale de Grignon.*

\* \*

*La suie employée comme engrais pour les Rosiers.* — M. Viviani-Morel, cite dans le *Lyon Horticole*, le procédé à employer pour transformer la suie de cheminée en un engrais qui donne aux rosiers une grande vigueur.

« Mettez la suie dans un vieux sac, jetez ce sac dans un baquet d'eau pendant quelques jours.

« Quand l'eau aura pris la couleur du vin de Porto (et ce sera du vrai vin pour les rosiers), vous donnerez un léger labour aux rosiers, vous ménagerez une cuvette autour de chaque pied et vous y verserez à volonté l'eau de suie en

question; ne craignez pas d'en mettre trop et jusqu'à ce que le sol ne l'absorbe plus.

« En procédant de cette manière *au départ de la végétation*, les feuilles des rosiers deviendront d'un beau vert foncé, les pousses seront fortes et donneront de belles fleurs. »

\*  
\*\*

### Expositions horticoles annoncées.

Paris. — 25 au 30 mai 1887 et Congrès horticole.  
Rennes. — 7 au 15 mai (Concours régional agricole).  
Poitiers. — 14 au 22 mai.  
Melun. — 20 au 30 mai.  
Valenciennes. — 5 juin.  
Nevers. — 28 mai au 5 juin.  
Grenoble. — 4 au 12 juin.  
Tulle. — 18 au 26 juin.  
Versailles. — 12 au 22 mai.  
Limoges. — 29 mai au 7 juin.  
Caen. — 2 au 5 juin.  
Le Raincy. — 18 au 20 juin.  
Le Havre. — 2 au 10 juillet.  
Nancy. — 10 au 14 juillet.  
Cléry (Loiret). — 10 juillet (Comice agricole).  
Troyes. — Fin juin ou commencement de juillet (Exposition de roses).  
Vincennes, à Fontenay-sous-Bois. — 31 juillet au 7 août.  
Dammartin. — 20 au 23 août.

---

**A VENDRE** à l'amiable, **une Tente** de 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, susceptible d'être utilisée pour Expositions d'horticulture, Bals, Fêtes, Distributions de prix, etc.

S'adresser à M. le Président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis.

# ENGRAIS G. SERPIN

INSECTICIDE UNIVERSEL

à base de goudron, breveté s. g. d. g.

A PARIS, 24, rue des Halles.

• Récompensé par l'Académie Nationale : Paris 1884.  
Grand Diplôme d'Honneur, Médaille d'Or : Paris 1883.  
Reçu en souvenir de reconnaissance une grande médaille de vermeil avec diplôme, offerte le 17 août 1884,  
par MM. les Agriculteurs des départements de la Seine et Seine-et-Oise, en témoignage de leur satisfaction pour les résultats obtenus sur leurs récoltes par l'emploi des Engrais G. SERPIN.

Les **ENGRAIS G. SERPIN**, Insecticide universel, à base de goudron, breveté s. g. d. g., sont les seuls produits en France, ayant obtenu les plus hautes récompenses accordées à ce genre de fabrication.

*Une notice explicative est adressée franco aux personnes qui en font la demande.*

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

**DESTRUCTION DE TOUS LES INSECTES NUISIBLES**  
à toutes les cultures.

**ENGRAIS G. SERPIN**  
Insecticide complet pour toutes cultures (*dosage garanti*).

**FERTILISANT G. SERPIN**  
Insecticide spécial pour vignes et horticulture.

**INSECTICIDE PUR G. SERPIN**  
Pouvant se mêler à tous les engrais.

# LEFÈVRE

SERRURIER-CONSTRUCTEUR  
A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

# VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE  
SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

# Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885  
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE  
FONDÉE EN 1751

# ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

*Ouvrages de Ville et d'Administration.*

*Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs*

*Labours — Prix-Courants. — Catalogues.*

*AVIS d'Expédition, de Traite, de Règlement.*

*Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.*

*Prospectus. — Circulaires.*

*Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.*

*Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.*

*Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.*

*Actions. — Obligations.*

*Diplômes.*

*Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.*

*Cartes de Visite.*

*Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.*

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

A VENDRE A DÉMOLIR

# Une Serre adossée

EN FER

AVEC SES TUYAUX EN FONTE ET SON GRADIN EN BOIS

Murs en briques, ayant 8 mètres de longueur et 3 de largeur.

S'adresser à **M. Lozet**, au Jardin d'horticulture.

# N. ANTOINE ET FILS

PREMIÈRES RÉCOMPENSES  
A TOUTES LES EXPOSITIONS

**ENCRE COMMUNICATIVE**

VIOLET NOIR

*la seule donnant des copies parfaites plusieurs mois après l'écriture.*

**ENCRE MODERNE**

NOIR FIXE INALTERABLE

*très noire en écrivant et résistant à l'usage du papier buvard.*

**ENCRE BLEU-NOIR --- ENCRE ÉCARLATE**

En vente chez E. PAYEN, Imprimeur-Libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, à Senlis.



## SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

XI<sup>e</sup> VOLUME

Années 1885-1886.

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SOCIÉTÉ  
D'HORTICULTURE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

---

BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

---

XII<sup>e</sup> VOLUME

Années 1887-1888.

---

SENLS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SOCIÉTÉ  
D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

---

BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

---

XII<sup>e</sup> VOLUME

Années 1887-1888.

---

SENLS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

## Leçons d'Horticulture.

MAI 1887.

*Suppression, pincement et torsion des bourgeons.*

|                           |                                                                     |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <i>Senlis :</i>           | Dimanche 1 <sup>er</sup> , à midi 1/2, au jardin de la Société.     |
| <i>Vineuil :</i>          | Jeudi 5, à 10 heures du matin, chez M. Dupré.                       |
| <i>Apremont :</i>         | Jeudi 5, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.                   |
| <i>Baron :</i>            | Dimanche 8, à 10 heures du matin, à la mairie.                      |
| <i>Crépy :</i>            | Dimanche 8, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.                |
| <i>Saint-Maximin :</i>    | Jeudi 12, à 10 heures du matin, à la mairie.                        |
| <i>Saint-Leu :</i>        | Jeudi 12, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.                  |
| <i>Pontarmé :</i>         | Dimanche 15, à 10 heures du matin, à la mairie.                     |
| <i>La Chapelle :</i>      | Dimanche 15, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Baudet, président. |
| <i>Montlévêque :</i>      | Jeudi 19, à 10 heures du matin, à la mairie.                        |
| <i>Ermenonville :</i>     | Jeudi 19, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.                  |
| <i>Pont-Ste-Maxence :</i> | Dimanche 22, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.               |
| <i>Barberie :</i>         | Jeudi 26, à 10 heures du matin, à la mairie.                        |
| <i>Rully :</i>            | Jeudi 26, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.                  |
| <i>Nanteuil :</i>         | Mardi 31, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.                  |

Sur la demande d'un Sociétaire, la leçon pourra avoir lieu dans un jardin mis à la disposition du Professeur.

# AVIS

## Tarif des Annonces.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

*Pour une Case :*

|                      |          |    |                      |                       |        |
|----------------------|----------|----|----------------------|-----------------------|--------|
| 4 fois . . . . .     | 2 fr. 50 |    | 6 fois de suite. . . | 40                    | »»     |
| 3 fois de suite. . . | 6        | »» |                      | 12 fois de suite. . . | 48 fr. |

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

## Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

## Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

---

## UN JARDINIER CAPABLE

29 ans, marié, sociétaire, demande une place.

*S'adresser à M. LOZET, professeur de la Société.*

---

## *On demande un Garçon-Jardinier.*

S'adresser à M. DESLANDES, jardinier au château de Chamant, près Senlis.